

Un point d'honneur à respecter la parole donnée

Page 5



(actualités)

Champs en images



Les petits Campésiens des structures petite enfance lors de la fête fin d'année.



La patinoire a été réinstallée sur le Mail Jean Ferrat pour les vacances de fin d'année.



Goûter au Noël de la solidarité.



Les enfants, leur famille et les enseignants des classes de CE2 et ULIS se sont retrouvés samedi 27 janvier dès 8h30, pour l'Opération « P'tit déj ».



Les bords de Marne ont été sécurisés lors de la crue de la Marne.



Mercredi 7 février, Champs-sur-Marne sous la neige.

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

Champs en images 2
Métro du Grand Paris 4
Centre aquatique intercommunal 6
Vœux au personnel communal 7-9
Vœux de Vincent Vasseur
Directeur Général des Services 10
Vœux aux personnalités 11-14
Banquet des anciens 14
Soirée OSCM 14
Consultation réussie,
et nouveau changement
en vue pour les rythmes scolaires 19-20

(dossier)

Sécurité au quotidien,
un véritable enjeu 15-17

(urbanisme)

Le projet d'habitat participatif
a démarré 18

(tribune politique) 21

(infos pratiques) 22-23



Levée de la roue de coupe du tunnelier - ©Société du Grand Paris ; Florence Joubert page 4



pages 15-17



pages 19-20



Champs-sur-Marne magazine n°231 Février 2018 - Directeur de la publication : Maud Tallet

Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée - Fotolia
©Société du Grand Paris ; Florence Joubert - ©aequo architectes

Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville

Distribution : Le Diffuseur

Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

Métro du Grand Paris



Vue de l'évènement depuis le toit de la base vie
©Société du Grand Paris ; Florence Joubert

Le lancement du premier tunnelier du Grand Paris Express a eu lieu le samedi 3 février sur le chantier du puits Champigny Plateau en présence de près de 3 000 personnes, riverains, élus et salariés des entreprises mobilisées pour la construction du nouveau métro.

Un moment symbolique et populaire qui, malgré une météo capricieuse, a tenu toutes ses promesses avec la spectaculaire levée de la roue de coupe de ce « train-usine », dont le poids, 135 tonnes, a nécessité la mobilisation des deux plus grandes grues d'Europe. La roue a ensuite été descendue dans un puits de 30 mètres de profondeur afin d'être arrimée au bouclier du tunnelier. Celui-ci, baptisé « Steffie Orbival », commencera à creuser fin mars le premier tronçon de 2,2 kilomètres de la ligne 15 Sud jusqu'à l'ouvrage de débranchement de Villiers-sur-Marne. Au total, une trentaine de tunneliers creuseront les 170 km de réseau souterrain du Grand Paris Express, du jamais vu en Europe...

Le premier ministre concerte mais il pourrait retarder le projet

Il est vraisemblable que le gouvernement annonce des retards dans la réalisation de plusieurs tronçons pour raisons techniques et financières. « Ce déplacement sur le terrain, à la veille de l'entrée du projet dans sa phase opérationnelle, ouvrira une période de consultations et d'échanges avec les parties prenantes du Grand Paris Express, à commencer par les élus franciliens », a confié Matignon. Une opération déminage qui ressemble pas mal à la stratégie Notre-Dame-Des-Landes : « on » va sur place, « on » écoute, « on » rencontre experts et élus locaux, on évalue et on tranche. Car il n'est pas possible de prendre du retard sur le dossier.

« **La mise en œuvre du projet du Grand Paris Express** ».

Acte 1 : le Premier ministre a convoqué les élus en urgence sur la mise en œuvre du projet du Grand Paris Express. Mise en scène de « **l'adage si tu veux tuer ton chien tu dis qu'il a la rage** ». Des Hauts fonctionnaires, commis par l'État, nous expliquent combien le chantier sera à haut risque. **L'ensemble des élu-e-s étaient étonné-e-s de cette séance car personne n'a pensé un instant que ce grand projet pouvait se dérouler sans aléas techniques.**

C'est au moment du débat sur les finances que nous avons découvert la véritable raison de ce déploiement d'arguments pour démontrer que « ça allait prendre du retard ». L'Etat vient de découvrir un problème en plus des surcoûts annoncés par la Cour des comptes : l'emprunt comptera dans les critères de Maastricht. Donc pour ne pas dépasser les 3% de déficit préconisés par Maastricht, (chiffre qui ne correspond à rien hormis une décision de technocrates à Bruxelles), le Premier ministre prépare les esprits pour étaler dans le temps la réalisation des 200 km de métro dont l'Île-de-France a pourtant besoin maintenant.

Acte 2 : La ministre chargée des transports écrit à tous les élus que le Premier ministre, a affirmé « que ce projet, indispensable au développement équilibré de l'Île-de-France serait réalisé dans son intégralité, sans revenir sur le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ». Elle annonce 3 points à approfondir d'ici la mi-février :

- caler un planning réaliste en fonction des risques techniques,

- identifier les solutions de renforcement et d'adaptations de dessertes nécessaires en cas d'écart entre les projets initiaux et la date de mise en service techniquement possible.

La « Cour s'inquiétait de la dérive des coûts du projet », combinée à des incertitudes sur les recettes attendues conduisant à « s'interroger sur le caractère amortissable » du projet à long terme ».

Depuis septembre, **Olivier Cadot, le préfet d'Île-de-France** propose d'étaler les ouvertures du super-métro dans le temps. Il envisage bien de réaliser la ligne 15, une ligne 17 raccourcie aux sites olympiques en Seine-Saint-Denis et la 18 à Saclay en 2024. En revanche, il souhaitait repousser la ligne 16 en Seine-Saint-Denis à 2026, et n'espérait pas voir la 17 arriver à Roissy avant 2030. Le scénario du préfet prévoit parallèlement des retards allant d'un à cinq ans pour le reste du Grand Paris Express.

De quoi raviver inquiétudes et colère des élus qui misent sur le désenclavement de leur commune pour en favoriser le développement économique, pour l'amélioration des conditions de transport et de vie des usagers, pour combattre la pollution et les risques d'incidents voire d'accidents.

(édito)



Un point d'honneur à respecter la parole donnée

L'arrivée du « Grand Paris Express » représente une formidable opportunité et prendra tout son sens dès son démarrage (...)

Aujourd'hui, nous n'en connaissons toujours que les désordres. Une multitude d'entreprises se répartissent le travail.

Les chiffres donnent une idée de l'ampleur des travaux pour ce chantier de « Noisy le Grand - Champs-sur-Marne ».

Ce projet, serait-il, aujourd'hui, « trop coûteux » quand, chacun constate chaque jour les insuffisances, les manques d'entretien et retards dans la maintenance du réseau des transports en commun en Île-de-France ?

Dans l'intérêt des usagers, plus que jamais, ce projet initié en 2010, doit être **défendu dans son intégralité** pour le désenclavement de la région parisienne, et comme formidable levier du développement économique et écologique, de gain de temps de transport et donc, de fatigue, et maintenant financier au regard des moyens et du temps déjà investis.

De nombreuses dépenses ont déjà été engagées pour les lignes 15 et 16 du métro, par des bureaux d'études et des entreprises qui ont été mandatés par la Société du Grand Paris et qui ont entrepris des travaux préparatoires nécessaires.

Ce sont aussi des milliers d'heures de travail avec les collectivités territoriales qui ont été organisées pour préparer l'accueil de ce nouveau métro automatique, tout en faisant naître le grand espoir d'amélioration des conditions de transports en Île-de-France.

Depuis 2011, **les franciliens payent une taxe spéciale d'équipement prélevée sur leurs feuilles d'imposition** pour contribuer à la réalisation de ce transport moderne.

Le futur métro automatique « Grand Paris Express », avec ses milliards d'euros d'investissement, ses 15.000 emplois sur les chantiers, a un effet sur la croissance évalué à 70 milliard d'euros et il « coche » toutes les cases d'un « **projet d'avenir** ».

Le Grand Paris Express est, **le plus important chantier de génie civil d'Europe et le quatrième mondial**, il fait partie de l'argumentation que la France déploie à l'attention des investisseurs de la planète.

Avec une prévision de 2 millions de voyageurs par jour, c'est même l'atout majeur de la capitale face aux métropoles européennes concurrentes qui se battent pour récupérer les entreprises qui « notamment » quittent **Londres**.

Depuis l'été 2017, tous les acteurs de ce projet attendent que le Président parle.

Depuis de nombreuses semaines, les élus d'Île-de-France s'inquiètent et s'expriment lors de conférences de presse, de déclarations publiques ou écrites, lors de motions et de vœux votés souvent votés à l'unanimité, dans des assemblées d'élus et jusqu'au comité de surveillance de la S.G.P.

Le Parisien du 28 décembre (2017) publie sur une page entière, un article de fond avec, comme thème : « Le calendrier ne sera pas respecté ». (...) le Président et son gouvernement laisse planer le silence et donc, le doute, sur ce dossier.

Les élus, de toute formation politique, alertent, interrogent : la menace d'un retard sur le calendrier du chantier et du financement sont énoncés sans **qu'aucune réfutation ne vienne de l'Élysée**, aucun avis de celui qui prétend défendre la croissance et les premiers de cordée.

Faute du feu vert présidentiel et gouvernemental, le 8 décembre dernier, le comité de surveillance de la Société du Grand Paris n'a pas pu prévoir de budget incluant les dépenses des chantiers à venir.

La partie de la Ligne 16 allant jusqu'à Clichy-sous-Bois, qui aura une gare **emblématique à la station Noisy/Champs** n'attend plus qu'une signature pour le marché des travaux, que le Président du Directoire Philippe YVIN ne peut pas apposer, si la tutelle ne l'y autorise pas.

Alors que l'obtention des J.O. pour 2024, est chose acquise, l'ensemble des politiques d'aménagement territoriales menées depuis 7 ans, est remis en question.

Ne pas respecter les engagements pris autour de ce projet qui amélioreraient les conditions de vie des franciliens, c'est aussi remettre en cause des débouchés économiques et de travail dans le secteur des travaux publics, des emplois, de la formation pour notre population respective sur les territoires.

Nous sommes clairs à Champs-Sur-Marne, comme ailleurs, là où des Contrats de Développement Territoriaux (CDT) ont été signés entre l'État et les communes, nous serions alors en droit, de demander à réviser nos engagements dans le domaine de la construction de logements,

puisque les engagements de l'État ne seraient pas tenus de son côté et que les accords passés seraient déséquilibrés contre l'intérêt de nos habitants. **Pour notre part, nous nous faisons un point d'honneur à respecter la parole donnée.**

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

(actualités)

Pôle aquatique

Centre aquatique intercommunal

La Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne a adopté le projet de construction au cœur du quartier Descartes, d'un centre aquatique intercommunal voué à l'accueil d'un large public : familles, scolaires, sportifs, associations...



Cet équipement a vocation à compléter les bassins existants et à réduire le déficit de l'offre aquatique sur les communes concernées. En effet, cette offre pour les 225 000 habitants du territoire de l'intercommunalité est très en dessous des ratios habituellement requis en la matière : 112 m² sur les 192 m² de surface moyenne. Et sur les 12 communes que comprend l'agglomération, 5 seulement disposent de piscines toutes âgées, de formats différents et qui vont nécessiter tôt ou tard des travaux. Ce nouveau centre aquatique sera en mesure d'absorber la fermeture d'un de

ces équipements le temps de le rénover ou de le réparer. Il comprendra un bassin de 50 mètres pour les compétitions de haut niveau. Il pourra favoriser des regroupements pour les entraînements de clubs locaux. Sa taille rendra possible l'ouverture simultanée au public, aux écoles et aux clubs. Sa configuration permettra une grande capacité d'accueil de loisirs notamment l'été. En matière de financement et d'exploitation, la délégation de service public envisagée implique pour l'agglomération un partage des coûts et des risques avec le délégataire. Sa large capacité d'accueil ainsi

que l'aménagement d'un espace fitness et de bien-être suppose une démarche commerciale susceptible de réduire également les coûts d'exploitation. Toutes les subventions possibles seront demandées, l'une d'elle notamment au titre de la géothermie. L'appel à projet a été lancé. Le dossier devra être déposé avant fin mars 2018. La construction de cet équipement est prévue à échéance de 2020. Un centre aquatique intercommunal correspondant à un vrai besoin qui ne pourra à terme que renforcer l'attractivité du territoire.

Vœux au personnel communal

Après avoir salué la présence des agents municipaux dans leur grade, titre et fonction, Maud Tallet, a réaffirmé son plaisir d'ouvrir une nouvelle fois cette soirée destinée au personnel communal de Champs-sur-Marne.

Un de ces rares moments festifs que nous allons passer ensemble, dans la détente, la convivialité. Vous le savez, c'est toujours un plaisir de vous rencontrer mais, « même en temps de fête, il faut le dire : c'est une année complexe, difficile et perturbante qui s'est achevée ».

A vous toutes et tous qui êtes les acteurs des services publics locaux et donc de proximité, vous qui êtes sous la menace incessante d'attaques qui visent à votre disparition des services publics que vous représentez pour faire place au privé pour récupérer des pans importants de notre société qui lui échappent encore économiquement et socialement. (...)

Vous le savez, des Municipalités profitent des débats sur la réduction des dépenses publiques pour remettre en cause, les accords de réduction de temps de travail qui avaient par exemple permis la création d'emplois dans les années 80, comme à Champs-sur-Marne au moment de la mise en œuvre « des 35 heures » avec créations d'emplois sans perte de salaire.

La remise en cause de vos acquis sociaux est en effet inscrite dans la préfiguration de ce qui nous est demandé et serait sanctionnée par le gouvernement des « **économies nous sont sans cesse demandées** ». **C'est gravissime et vous devez vous en préserver.**

Globalement tout au long de cette année écoulée et malheureusement depuis trop d'années, **le nombre et la qualité du service public n'ont pas été considérés comme des atouts essentiels face aux effets liés à la crise sociale et économique.**

Il est pourtant au cœur des discussions avec les habitants, avec les associations, avec vous, personnel de nos services municipaux, et est encore au cœur de la préparation de notre budget 2018, mais pour combien de temps ?

Il est souvent méconnu, que **le versement des dotations ne sont pas des « cadeaux » de l'Etat aux collectivités** mais, que ce sont des compensations des recettes fiscales liées à des transferts de services de l'Etat vers les collectivités.

C'est pourquoi, nous avons retenu cette année le concept de la **marguerite** :

« Marguerite » que le président Emmanuel Macron, le président des « starts up » effeuille du cœur des services publics pourtant si utiles et nécessaires à notre population, et à notre société, dans toutes ses composantes, surtout les plus fragiles. Alors plus que jamais, les communes, leurs agents, la population, doivent « **entrer en résistance démocratique** » **contre l'austérité** et pour faire grandir avec les citoyens

des solutions alternatives. Plus que jamais, les communes doivent être garantes de la démocratie et de la traduction de l'expression des valeurs de la République.

Envisager une alternative à la baisse des dotations de l'Etat nécessite de faire d'autres propositions et de les financer, tout en démontrant notre efficacité tous les jours alors que nos adversaires ne parlent que de déficit ou d'absentéisme qui seraient plus de la responsabilité du secteur public que du secteur privé.

Au contraire, il faut :

- taxer les actifs financiers des entreprises, actifs financiers qui ne participent en rien au développement du pays, et qui échappent à l'impôt ;
- entreprendre une réforme de la fiscalité comme le gouvernement précédent s'y était pourtant engagée dès après 2012. Et ce n'est pas la disparition de la taxe d'habitation pour les uns, avec une probable augmentation pour les autres qui répond à cela.



- d'autres solutions existent pour redonner aux collectivités et au pays les moyens d'agir utilement pour celles et ceux qui souffrent du chômage, de la précarité, du manque de perspective, soyez en persuadés.

Ces choix nécessitent la volonté et le courage. C'est donc à nous de nous faire entendre, dans chaque entreprise, chaque village, chaque commune petite ou grande...

Nos concitoyens en ont pourtant assez de « la morne continuité de la réduction de la dépense publique ». Ils sont demandeurs de ce « bouclier social » que représente la commune.

C'est ce qu'ils nous disent quand on évoque d'éventuelles économies possibles qui les touchent. Ce sont, en effet les ménages qui ont payé le prix fort des politiques de réduction.

Ainsi les prélèvements obligatoires sur les ménages ont augmenté de 66 milliards d'euros, soit 3,1 % du PIB, alors que ceux qui sont appliqués aux entreprises croissaient seulement de 8 milliards d'euros (8 fois moins).

Rappelons partout que réduire de 60 milliards d'euros la dépense publique en 5 ans est le seul objectif qui nous est assigné comme obligation avec pour la sphère sociale 25 milliards ; 10 milliards sur l'assurance maladie ; 10 milliards sur l'assurance chômage et pour les collectivités 13 milliards ;

C'est une transformation de l'ensemble de la structure des prélèvements fiscaux et sociaux qui est « en marche » pour répondre aux exigences de Bruxelles au détriment des salariés, notamment des services publics.

Comme ses prédécesseurs mais en accélérant l'allure, le budget national repose sur la conviction que les cadeaux aux investisseurs feront la croissance de demain et les emplois d'après-demain.

Même le F.M.I. et l'O.C.D.E. ont fait la démonstration que les cadeaux fiscaux et sociaux aux plus riches ne favorisent pas la croissance mais, qu'au contraire, c'est par des politiques réduisant les inégalités que la croissance peut être soutenue.

Les familles à faibles revenus vont encore subir une hausse de leurs prélèvements fiscaux de 1,2 milliards d'euros au titre de l'augmentation des taxes indirectes sur la consommation.



Les élus du Conseil municipal.

A cela s'ajoutent la hausse de la C.S.G. et la baisse de l'A.P.L. que beaucoup d'entre vous vont subir, sans compensation.

Elles subiront aussi, le rationnement supplémentaire des services publics et de l'assurance maladie.

La campagne menée par une étude de l'O.F.C.E. sur l'impact de la politique fiscale du gouvernement, met en exergue deux chiffres : « les 10 % de ménages aux revenus les plus élevés vont gagner 1 487 euros par an, contre un gain de 81 euros pour les 10 % des ménages à faible revenus ». Si l'on tient compte des annonces sur les baisses des prestations sociales, cette catégorie de la population perdrait 337 euros.

Cependant, pour les détenteurs de capitaux et les grandes entreprises, c'est « tout bonus » !

Les premiers, les détenteurs de capitaux, bénéficieront d'une aubaine fiscale d'une part, par la baisse, voire de la suppression de l'I.S.F. pour ne conserver qu'un impôt sur la fortune immobilière ; de l'autre, du prélèvement fiscal unique qui soumet à un taux unique de 30 % l'ensemble des revenus du capital. Les entreprises, elles, verront leur contribution fiscale baisser de 5,9 milliards d'euros (par la réduction de l'impôt sur les sociétés, et la montée en charge du C.I.C. E.).

Pourtant, récemment encore, le comité de suivi du C.I.C.E. a rendu un rapport plus que mitigé sur ses effets sur l'emploi : de l'ordre de 100 000 emplois sauvegardés ou créés : on est loin de l'objectif de 210 000 emplois mis en avant par le gouvernement et encore plus loin du million d'emplois brandis par le MEDEF.

D'ici 2018, la facture de ce dispositif avoisinerait les 100 milliards d'euros ! Une facture salée pour une inefficacité sociale et économique véritable. Alors qu'on apprend que 300 milliards d'euros sont détenus dans des paradis fiscaux par des ménages français, rien n'est annoncé pour lutter contre l'évasion fiscale. Au contraire, c'est la fin de la mission de la

cellule fiscale et la suppression de plus de 16 000 postes au ministère des Finances.

La suppression de la taxe d'habitation dont on pourrait se féliciter pour nos concitoyens voire pour nous-mêmes, en plus d'être un marché de dupes, traduit surtout la volonté de mise sous tutelle par l'État des collectivités territoriales qui seront soumises, comme l'ensemble des administrations publiques, aux nouvelles règles de gouvernance.

Le basculement des points de cotisations sociales vers l'impôt (C.S.G.) participe de la même logique, en accélérant la déresponsabilisation sociale des entreprises, faisant disparaître, à terme, le financement de la protection sociale par des cotisations prélevées sur la richesse créée pour assurer par l'impôt un socle minimum de garanties et transférer le reste à des assurances privées. C'est aussi un plan de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires, dont 70 000 dans les collectivités locales, ce qui va déstructurer le service public national, et ceux de proximité, comme à notre niveau local. Ce ne sont que des mauvais coups qui s'égrèneront et qui touchent notre capacité d'agir pour nos concitoyens, alors que nous ne sommes souvent leur seul relais d'espoirs. Le gouvernement veut tenir son agenda, mais il rencontre pourtant des difficultés, car il se heurte à une montée de mécontentements et de mobilisations, même si cela est encore insuffisant dans de nombreux domaines sociaux et économiques un peu partout dans le pays, jusqu'au congrès des maires de France, en novembre dernier.

Vous avez été nombreux à participer aux arrêts de travail et aux manifestations en cette année 2017. Je vous en remercie. Il faut alors **rappeler la journée d'action unitaire de la fonction publique du 10 octobre** marquée par une forte mobilisation, 400 000 participants, avec des taux de grévistes significatifs dans l'Éducation nationale, une forte mobilisation des agents hospitaliers,

l'appel à l'action des médecins hospitaliers, la présence aussi du privé, des agents de Pôle emploi pour défendre les services publics avec un caractère unitaire qui ne s'était pas produit depuis 10 ans.

65 % de français continuent à se dire opposés aux ordonnances, soit une hausse de 7 points par rapport à un sondage de fin août. L'encadrement des indemnités prud'homales est l'une des mesures les plus contestées.

Vent de protestation, aussi, du côté des élus locaux, de gauche mais aussi de droite, face à la suppression de la taxe d'habitation, et au pacte qu'impose le gouvernement de baisse des dépenses à plus de 319 collectivités par un soi-disant contrat, qui va jusqu'à la diminution voire la suppression de certains dispositifs : fonds d'urgence pour les départements, compensation de transferts pour les régions ; aux incertitudes sur la réforme des collectivités par des fusions de communes, d'intercommunalités, par la métropolisation annoncée.

En quelques mois, Emmanuel Macron, le président des riches pour une politique pour les riches veut casser les piliers du modèle social et productif français.

Ainsi les nouvelles règles de gestion imposées aux collectivités livreront au privé leurs missions essentielles en lieu et place d'une vraie réponse aux besoins des populations.

C'est une politique sans avenir, au service du capital financier, faite par les riches pour les riches, au détriment de l'immense majorité des Françaises et des Français et de l'avenir de notre planète. Les problèmes de la France ne sont créés ni par les chômeurs, ni par les pauvres, ni par les fonctionnaires, ni par les immigrés. Pendant que chacun d'entre nous est incité à pointer du doigt son voisin, et alors que le racisme progresse, les plus riches du pays s'organisent avec Macron pour réduire nos droits à toutes et tous. **Il faut :**

- résister et dire non de toutes les façons possibles à cet avenir qui nous condamne, vous les salariés du public, nous les élus proches des habitants
- exiger que les aides et largesses ne soient pas destinées qu'au patronat (comme le CICE) qui lui ne vise que la spéculation financière et les dividendes aux actionnaires alors que la sphère publique n'a comme objectif que la satisfaction des besoins de la population.

Ce n'est pas d'un moindre mal dont nous avons besoin, ni de la « câlinothérapie », ni de la pédagogie, c'est du meilleur pour nos salariés, nos services et nos populations.

La dette est devenue la clef de voûte de toutes les actions menées au sein de l'Union européenne, la justification de tous les sacrifices.

Le poids du recours à l'emprunt pèse sur les collectivités comme sur les ménages qui réalisent un achat important. Or, là encore, le gouvernement veut nous étrangler dans nos droits et dans nos choix, avec une fameuse règle d'or : celle de ne pas dépasser 12 ans d'endettement. Refuser de signer ces engagements néfastes est pour les communes un devoir car nos investissements ce sont aussi des investissements dans la vie économique, porteurs d'emplois, de participation au maintien des entreprises et, par voie de conséquence, de ressources fiscales pour le budget de l'État.

Donner aux collectivités territoriales les moyens d'investir (...) pour relancer l'emploi est une nécessité. Mais pour cela nous devons refuser la mise sous tutelle prévue, car elle nous conduira inéluctablement à la dissolution, à plus ou moins long terme à ce qui fait l'originalité de notre pays.

Certes, pendant quelques années encore, les communes continueront d'exister mais, elles seront devenues des coquilles vides, sans moyen financier et sans pouvoir. Il leur restera la démocratie, est-il « formulé ».

Toutefois, de quelle démocratie parle-t-on ? D'une démocratie sans moyen d'agir ? Est-ce là la conception de la démocratie en France aujourd'hui ?

Les élus municipaux de proximité ne pourront plus agir directement dans beaucoup des domaines essentiels pour nos concitoyens ; ils seront toujours au service de leurs concitoyens mais sans disposer des moyens de répondre à leurs demandes ou à leurs besoins.

Défendant nos communes, comme nous ne cessons de le faire depuis des années, nous ne soutenons pas pour autant une vision passéiste et archaïque de l'organisation locale de notre République, recroquevillée sur des structures dépassées. Mais nous défendons l'existence de milliers de « foyers de démocratie » en prise directe avec la vie des citoyens.

Ce plaidoyer en faveur des communes n'est pas archaïque, il est le reflet de la nécessité de travailler au plus près des habitants, pour une conception moderne du service public qui aura à cœur de montrer qu'il est la meilleure solution. Mais cela ne peut se faire sans vous. Notre propre intercommunalité qui a maintenant plus d'un an d'existence n'a pas démontré une plus grande efficacité par rapport à ce qui se passait dans celle du Val Maubuée.

Pour finir, sur une note un peu plus positive : c'est à un combat quotidien auquel je vous appelle, déjà, dans vos métiers.

Et je tiens à vous remercier pour votre engagement dans la lutte pour l'avenir, pour notre terre, pour l'Humain.

Vos recherches constantes d'économie d'énergie, vos exigences dans l'utilisation de produits sains, et de techniques les moins énergivores, vos projets de construction, d'éclairage public, de chauffage, de voirie sont autant d'éléments concrets et positifs de notre engagement local.

Votre engagement auprès de chacun de nos administrés est une réponse au défi et comme souhaitent le montrer nos vœux, par nos affiches.

Qu'un cœur vaillant et résonnant au rythme de la générosité, par la défense et le développement des services publics, donc de « servir les autres » ;

Continue à battre dans notre société pour dire haut et fort : J'aime le service public.



Les médaillés du travail.

Vœux de Vincent Vasseur Directeur Général des Services



Madame le Maire ; Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux ; Mesdames et Messieurs les élus de l'amicale du personnel ; Chers collègues,

En ce début d'année, permettez-moi de vous souhaiter au nom de la Direction Générale, et en mon nom personnel, une bonne année, à vous, ainsi qu'à vos proches et tous ceux qui vous sont chers.

Merci de votre présence à cette initiative où nous allons honorer, comme chaque année, les 21 médaillés du travail et nos 17 collègues nouvellement retraités.

Merci à Madame le Maire d'organiser ce moment qui nous permet de nous retrouver ensemble, par-delà la diversité de nos services, de nos métiers, de nos missions. Pour commencer cette intervention, je voudrais rendre hommage à notre collègue Christian Chartier, parti trop vite au cœur de l'été. Représentant syndical, responsable de la reprographie, Christian était un fonctionnaire attaché au service public, engagé au service des autres. Nous ne l'oublions pas, beaucoup de ses valeurs vivent à travers nos actions.

A l'heure du bilan de l'année 2017, je souhaite vous dire que nous pouvons être fiers du travail accompli ensemble en 2017. Pas seulement parce que nous sommes parvenus à maintenir un service public de qualité malgré un contexte budgétaire de plus en plus difficile, mais bien plus encore par notre capacité à évoluer dans nos métiers, à repenser nos manières de faire, à expérimenter de nouvelles méthodes de travail pour y arriver. J'en veux pour preuve les organisations mises en place à l'intendance ou au service enfance par exemple et plus récemment au service des sports.

Nous pouvons aussi le mesurer par les évolutions de carrière :

- 34 avancements de grade en 2017,
- 136 avancements d'échelon,
- 2 promotions internes,
- 3 réussites au concours,
- 1 réussite en examen professionnel,
- 5 titularisations,
- et 13 nominations stagiaires.

Sur un peu plus de 540 postes permanents, ce n'est pas si mal... Surtout si on ajoute que 332 agents ont pu bénéficier d'une formation au cours de l'année écoulée soit 1205 jours consacrés à l'accroissement des compétences internes. Nous avons également accueilli 59 stagiaires dans les services en 2017.

Au-delà des chiffres, c'est bien notre spécificité qui apparaît ici : celle d'une ville qui construit son service public avec ses agents. Mais c'est une particularité aujourd'hui en danger.

Les français ont choisi en 2017 un Président et un gouvernement qui entendent non seulement poursuivre l'effort des collectivités pour réduire la dette du pays, mais également de réduire de 120 000 le nombre de fonctionnaires dont 70 000 dans les collectivités territoriales.

Pour les collectivités locales, la méthode se traduit déjà :

- par réduction des dépenses de 13 milliards en 5 ans, non plus seulement en diminuant les dotations, mais en obligeant à des efforts de réduction de la dépense,
- par la décision de reporter l'application des accords concernant le déroulement de carrière des fonctionnaires, le fameux P.P.C.R.,
- par le gel du point d'indice,
- par la ré-introduction du jour de carence en cas de maladie.

On parle également d'obliger à l'application stricte de 1607 heures de travail annuel dans toutes les collectivités, le ministre Darmanin, qui trouve notre système de rémunération « vieillot », évoque une variation différenciée du point d'indice selon les fonctions publiques, les métiers, voire les collectivités...

Déjà 42% des communes annoncent s'être lancées dans une baisse de la masse salariale selon le baromètre de la Gazette des communes. Une commune voisine annonçait dans son journal municipal avoir déjà

réduit sa masse salariale de 2,5 millions d'euros depuis 2014 en réduisant ses effectifs de 8%.

Vous le comprenez, je pense que nous devons rester mobilisés et inventifs, mais aussi vigilants, voire combattifs pour défendre notre service public tel que nous le vivons.

Dès 2018, nous pourrions encore démontrer toute notre utilité, notre pertinence :

- par la poursuite du travail entrepris dans l'adaptation, la mutualisation, la collaboration des services,
- par la modernisation de nos organisations et méthodes de travail,
- par la réactivité de nos interventions,
- par notre présence, au quotidien, auprès des campésiens.

Cette année, nous livrerons également un espace de restauration rénové et sécurisé à l'école Paul Langevin, nous remettrons en service les tennis couverts de la Fontaine aux Coulons, nous poursuivrons les travaux de rénovation des éclairages, nous finirons le travail engagé pour la dématérialisation des pièces comptables, nous devons peut-être aussi revoir l'organisation de la semaine scolaire en fonction de la consultation engagée auprès de la communauté éducative. Nous serons également appelés à élire nos représentants du personnel en fin d'année.

Nous aurons donc encore l'occasion de nous rencontrer tout au long de cette année 2018.

Comme le disait Françoise Dolto, « **Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences** ».

Je vous souhaite donc une année 2018 riche de solidarité, d'épanouissement, et de respect.

Bonne soirée à vous

(actualités)

Vœux 2018

Vœux aux personnalités



Maud Tallet après avoir remercié les personnalités présentes à la cérémonie des vœux 2018, les partenaires au quotidien, et dans nos réalisations techniques, a rappelé que l'année 2017, avait été difficile et complexe, notamment par l'occupation des médias pour les deux élections « dites primaires », puis les élections présidentielles et législatives.

Puis depuis 8 mois après ces élections qui ont bouleversé le paysage politique avec une nouvelle majorité et un nouveau gouvernement, les premières décisions rapidement mises en œuvre, avaient porté atteinte au « **libre arbitre des collectivités** », (...) et donc leurs capacités à faire des choix conformes aux engagements pris par les équipes mises en place aux élections municipales de 2014 ». (...) Il paraissait alors difficile de présenter les vœux d'un Maire en faisant abstraction de cette situation qui visent les collectivités territoriales et leur capacité à rester « **le bouclier social** » pour les populations succombant dans un contexte de continuité de l'austérité, de la régression sociale et économique, et leur capacité à intervenir dans le quotidien avec des services publics modernes, nombreux et efficaces, alors le président demande la suppression de 122 000 emplois de la fonction publique (...) pour les associations et clubs municipaux (...) pour faire face aux travaux du quotidien, du moyen terme, assumer pour les entreprises dans les travaux que nous serions en mesure de financer...

C'est ce qui explique que nous avons retenu l'image d'une « **marguerite** » pour les vœux de cette nouvelle année : « **Marguerite sociale et économique** » dont le Président et sa majorité effeuillent un à un les services publics, tout ce qui porte l'originalité de notre solidarité nationale.

Madame le Maire a rappelé, par exemple que malgré sa présence au congrès des Maires en novembre dernier le président, n'a toujours pris en compte les inquiétudes, les difficultés et des attentes des élus de France. Au contraire, nous avons entendu la réaffirmation claire, à plusieurs reprises, que « **ce qui a été décidé sera appliqué !** ».

C'en est ainsi, aussi de la taxe d'habitation :

Personne de sensé ne peut croire que l'Etat sera capable de dégager sur ses propres ressources, de quoi compenser cette perte sèche.

(...) On ne peut alors que douter des appels à la discussion et à la concertation, multipliés à l'envie par le président et sa majorité, alors qu'en même temps, tout est d'ores et déjà « **gravé dans le marbre** ». (...) **Comme cela a été le cas, d'ailleurs, lors de la suppression de la taxe professionnelle** ; pourquoi ne pas avoir fait précéder la suppression de l'impôt de la réflexion sur son remplacement à moins qu'une nouvelle taxe ne soit créée à la place ? N'est-ce pas le cas avec la taxe sur les énergies. (...) « **En matière de finances et de dotations de l'Etat** : pour notre commune d'un peu moins de 26 000 habitants **cela s'est traduit par une perte de 4 millions d'euros en 3 ans** ce ne peut être une réponse aux

besoins de nos services, de notre population, de nos partenaires.

D'autant que les transferts de compétence en cours vont encore creuser des inégalités et vont peser sur les politiques de solidarité. Comme les familles, les collectivités ont des difficultés à « **joindre les deux bouts** ». Les élus, ne font jamais de gaieté de cœur « **jouer la hausse de la pression fiscale** ». Mais, nous ne devons pas nous laisser asphyxier alors que le Gouvernement n'a comme seule demande, que la baisse de la dépense publique (...).

Chacun s'accorde à dire que ce sont aujourd'hui, les plus riches qui vont profiter le plus des réformes.

(...) Le gouvernement actuel poursuit clairement trois objectifs :

- restreindre la dépense locale publique et sociale ;
- entrer dans la concurrence européenne et mondiale ;
- passer de la gestion démocratique à la gouvernance technocratique à tous les échelons.

Alors que par ailleurs, il est vital de favoriser l'emploi et que le gouvernement ne cesse de faire des cadeaux fiscaux aux entreprises privées. Il nous enjoint l'inverse : la suppression de 120.000 postes d'agents et la baisse de nos budgets de personnel.

C'est pourtant avec nos salariés que nous pouvons répondre souvent même impar-



faitement, aux multiples demandes dont les élus de proximité sont le réceptacle.

Bien évidemment, ce n'est pas acceptable, ni pour vous et ni pour nous...

Cette baisse fait peser **un risque grave pour l'égalité des droits, pour la qualité, voire pour l'existence même de services nécessaires et utiles aux habitants.** Ce qui est annoncé dans le cadre de la baisse des effectifs de fonctionnaires ne peut être la solution quand elle touche les besoins sociaux et humains de chacun ; cela interroge la capacité à maintenir un contrat social sur la solidarité nationale. Le vivre ensemble et lancer de nouveaux défis de solidarité et de coopération.

Qui peut accepter l'affaiblissement de l'Education Nationale et de nos interventions dans les écoles, telles les classes transplantées pour plus de 300 enfants, du droit à la santé pour tous et dans tous les cas, on ne cesse d'appeler à la création de maisons de santé à l'échelle des Communes, de l'accueil de la petite enfance, afin que les parents puissent aller travailler en toute tranquillité, qui pourrait accepter que la sécurité publique revienne au temps des shérifs et différente suivant les richesses des communes ? qui accepterait que les rues ne soient plus balayées ou éclairées, que les déchets ne soient plus enlevés, ni triés ? A l'inverse, nos ambitions sont grandes et notre volonté d'agir pour le bien-être de chacun de nos concitoyens intacts pour chacun, y compris avec l'accueil de nouveaux habitants.

À Champs-sur-Marne, la Municipalité a la volonté d'associer sa population à la construction de son avenir : c'est ainsi que dans le débat pour la révision de notre **Plan Local d'Urbanisme**, il y a eu des réunions et contributions diverses. Bien sûr, il y figure la construction d'environ 250 logements neufs par an, en moyenne, entre 2016 et 2030, correspondant au Contrat de Développement Territorial lié à la Loi sur le Grand Paris, imposé par l'Etat et à l'arrivée du Grand Paris Express mais aussi, des opérations mixtes, avec des activités et des commerces.

Le **PLU** a été adopté par notre Conseil Municipal, avec ces objectifs et ces engagements :

- de l'accession libre et sociale,
- du logement participatif,
- des logements à loyer maîtrisé,



Le Brass Band de Champs-sur-Marne.

- ainsi que le respect, et de ce qui fait notre originalité, comme nos espaces verts et boisés, si précieux, et la volonté d'un environnement inscrit dans le développement durable, en comprimant la consommation d'énergie fossile.

C'est ce que nous avons donc intégré dans nos engagements, pour l'urbanisation maîtrisée de notre commune, dans la « **Charte campésienne** » qu'apparemment, les premiers bailleurs sociaux et promoteurs **semblent vouloir respecter.**

Ce sont des engagements pour aujourd'hui, pour demain, pour notre commune, pour sa population, tout particulièrement dans le cadre de la nouvelle « ZAC du Haut de Nesles », qui n'en est qu'à ses tout débuts. En rappelant nos exigences dès les premières rencontres avec les architectes et les premiers « jurys de concours ».

Point important également dans une période de baisse du pouvoir d'achat, en adhérant à la « Charte de nos exigences », les acteurs s'engagent à **maîtriser les prix de construction** et donc, **la possibilité d'accession sociale pour les Campésiennes et les Campésiens.**

Ils devront participer au développement durable de la ville, tout en favorisant la maîtrise de l'énergie et la satisfaction des besoins des habitants. D'où l'importance du projet de mise en service de la géothermie. Cette énergie, à bas coût, qui pourra être reliée à l'ensemble des habitations anciennes qui ne sont pas à chauffage électrique (70 %), et pour toutes les nouvelles constructions, tant économiques que d'habitation, permettra aux familles d'avoir des factures en baisse au regard des autres sources d'énergie et de contribuer à la baisse de la pollution.

Nous souhaitons que notre intercommunalité en fasse, elle aussi, une action prioritaire dans les années à venir.

Malgré les temps difficiles, il nous faut encore relever des défis et avoir de belles ambitions à porter. **C'est une idée forte qui nous anime.** Comme le projet lié au développement de notre territoire : la réalisation du **pôle aquatique intercommunal,**

qui sera situé à la proximité de « la future « **usine de géothermie** ».

Pôle aquatique mis à l'étude du temps de l'intercommunalité du Val Maubuée, avec un concours d'architectes qui aura permis de retenir un très beau projet conforme au programme élaboré dans la perspective des besoins réels pour une intercommunalité qui a évolué entre temps.

Un projet intercommunal raisonnable et nécessaire qui a bien failli capoter à **2 voix près** en raison « **d'intérêts politiques** » contraires aux intérêts généraux des populations locales ou à ceux des scolaires, des sportifs ou encore, d'autres jeunes vivant notamment, dans la Cité Descartes (**les étudiants**), donc une population en attente d'un tel équipement sportif et de bien-être ; Aujourd'hui, cela prend forme, la presse s'en est fait écho. Reste ce que les contraintes imposées par la Loi de Finances 2018 ne nous fassent pas capoter cette réalisation portée par notre ville, notre intercommunalité et, particulièrement, son Président.

Ce n'est qu'à ce prix que la formidable opportunité que **représente l'arrivée du « Grand Paris Express »** prendra tout son sens. Aujourd'hui, nous n'en connaissons toujours que les désordres. Actuellement, environ 400 ouvriers travaillent sur ces différents sites. Une multitude d'entreprises se répartissent le travail. Les chiffres donnent une idée de l'ampleur des travaux pour ce chantier de « Noisy-le-Grand / Champs-sur-Marne ».

Cependant, depuis de nombreuses semaines, les élus d'Île-de-France s'inquiètent et s'expriment lors de conférences de presse, de déclarations publiques ou écrites, lors de motions et de vœux votés souvent votés à l'unanimité, dans des assemblées d'élus et jusqu'au comité de surveillance de la SGP. Le Parisien du 28 décembre (2017) publie sur une page entière, un article de fond avec, comme thème : « Le calendrier ne sera pas respecté ».

En effet, **le gouvernement laisse planer le silence et donc, le doute, sur ce dossier.**

Ce projet, serait-il, aujourd'hui, « trop coûteux » quand, chacun constate chaque jour les insuffisances, les manques d'entretien et retards dans la maintenance du réseau des transports en commun en Île-de-France ?

Les élus, de toute formation politique, alertent, interrogent : la menace d'un retard sur le calendrier du chantier et du financement sont énoncés sans **qu'aucune réfutation ne vienne de l'Elysée**, aucun avis de celui qui prétend défendre la croissance et les premiers de cordée.

Faute du feu vert présidentiel et gouvernemental, le 8 décembre dernier, le comité de surveillance de la Société du Grand Paris n'a pas pu prévoir de budget incluant les dépenses des chantiers à venir.

La partie de la Ligne 16 allant jusqu'à Clichy-sous-Bois, qui aura une **gare emblématique à la station Noisy/Champs** n'attend plus qu'une signature pour le marché des travaux, que le Président du Directoire Philippe YVIN ne peut pas apposer, si la tutelle ne l'y autorise pas.

Ne pas respecter les engagements pris autour de ce projet qui amélioreraient les conditions de vie des franciliens, c'est aussi remettre en cause des débouchés économiques et de travail dans le secteur des travaux publics, des emplois, de la formation pour notre population respectueuse sur les territoires.

Nous sommes clairs à Champs-Sur-Marne, comme ailleurs, là où des contrats de développement territoriaux ont été signés entre l'Etat et les communes, nous serions alors en droit de demander à réviser nos engagements dans le domaine de la construction de logements, puisque les engagements de l'Etat ne seraient pas tenus de son côté et que les accords passés seraient déséquilibrés contre l'intérêt de nos habitants.

Pour notre part, nous nous faisons un point d'honneur à respecter la parole donnée.

En quelques mots, et pour mesurer ce que nous avons tenu comme engagements quand on en a les moyens et la liberté de le faire.

Vous savez l'importance que l'on porte à la vie dans nos quartiers et de nos quartiers, et donc, à la participation citoyenne de chacun aux actions et activités, petites ou grandes.

Mais cela ne peut se faire sans des moyens financiers.

Tout d'abord, en raison des travaux du Grand Paris Express et afin de tenter de résorber certaines nuisances liées aux travaux préparatoires, une modification de la circulation et la création de ronds-points ont été réalisés, un parking est en projet.

Ce quartier n'est plus le même et ne sera plus le même, c'est celui qui recevra la gare tant attendue. Mais nous n'avons oublié aucun quartier en intervention de voirie. Dans toute la ville.

Nous avons également poursuivi les travaux de modernisation de l'éclairage public. Dans ce domaine de gestion, le remplacement des « ampoules traditionnelles » par un éclairage à led, la réduction du nombre de transformateurs et de km de câblage nous permettront de consommer moins d'énergie, de réduire notre budget dans ce domaine, d'éviter le risque de pannes. Il faut bien rappeler que la mise en place de ce réseau s'est faite à la création de « la ville nouvelle », il y a 40 ans maintenant, et il donne régulièrement des signes de faiblesse, que vous ne manquez pas de me signaler.

Autre domaine, autre engagement tenu, plus individuel et plus personnel pour les familles et les habitants.

Dont les personnes les plus âgées, et notamment, de notre commune, fortes et fières de leurs nombreuses années de

travail qui pensaient à juste titre pouvoir bénéficier, d'une retraite bien méritée et d'une couverture santé suffisante.

Mais, depuis quelques années, les revenus des retraites et les protections ont sérieusement chuté :

Cela va s'aggraver durant tout le 1^{er} semestre 2018, en particulier la hausse de la CSG, sans compensation.

« Les retraités vont pleurer et les riches sourire » dit la Fondation Concorde, pourtant libérale...

Bon nombre de nos concitoyens qui n'avaient pas de mutuelle, ou une mutuelle mal équilibrée au regard de leur situation, se sont trouvés en difficulté face à l'évolution des remboursements de la Sécurité Sociale.

Les reculs dans ce domaine de la santé, nous ont amené à réfléchir pour aider : nous avons contacté une association « ACTIOM », elle-même en partenariat avec plusieurs mutuelles. Des familles ont été reçues, une étude individuelle est alors réalisée afin de voir s'il est possible de leur proposer une meilleure solution à ce qu'elles ont actuellement. Cette initiative est positive au dire de l'Association et des familles elles-mêmes. Cette action continue. Et mérite d'être encore mieux connue.

Accompagner les familles pour nous, c'est aussi tenter de résorber le manque de places d'accueil petite enfance qui est une réalité importante au niveau national.

Dans notre commune, malgré une situation relativement moins grave, elle reste insuffisante et nous n'avons pas les moyens financiers, je n'y reviens pas, de réaliser de nouvelles crèches municipales. Le coût d'un berceau est en effet de 15 000 euros en investissement, et de 12 000 euros en fonctionnement, par la suite. C'est pourquoi, lors de l'ouverture de la crèche « La forêt enchantée » de l'association « Crèche de France », rue Paul Bert, nous avons passé convention, pour une mise à disposition pour la commune de 18 berceaux pour des familles en attente de place.

Parmi les grands chantiers communaux de l'année, et encore en cours cette année.

La réhabilitation et la mise en état des courts du club de tennis extérieurs et une reprise en sous-œuvre, des dalles portées et de l'éclairage pour un coût total de 1 800 000 euros.

Et aussi le chantier scolaire de l'école Paul Langevin : même problème de sous-œuvre à cause des marnes de « Marne-la-Vallée », cela nous a conduit à une reprise là encore, en sous-œuvre, avec un travail de préparation pendant tout l'été 2017,



Les invités pendant le vin d'honneur.



puis une reprise du sous-sol, des locaux de la chaufferie. Les travaux sont prévus jusqu'à la rentrée de septembre 2018, pour un coût de plus d'1 million. Pour ces travaux, la commune ne pourra toucher qu'une subvention de 176 000 euros par le Département, mais seulement quand 80 % de l'enveloppe financière pour ces travaux, sera dépensée.

Ces réparations de l'existant nous empêchent d'être plus offensifs sur des réalisations nouvelles et nous le regrettons amèrement, d'autant que, sans cesse, les « décisions venues d'en haut » bouleversent nos équilibres, de la reprise en charge des PACS pour décharger la Justice aux changements dans les écoles au gré des Ministres et de leurs moyens.

Ainsi, pour faire suite à une décision du nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, depuis juin, nous avons engagé un débat et une consultation de la communauté éducative, afin d'essayer de nous mettre d'accord sur ce que nous pourrions mettre en œuvre pour la rentrée 2018, dans le respect des textes et dans l'intérêt majeur des enfants scolarisés, tout en écoutant ce qui, parfois, peut paraître contradictoire entre les intérêts personnels des familles, ceux des enseignants et des agents municipaux travaillant dans ce domaine.

Les décisions seront prises en avril et, là encore, celles-ci seront fondées sur l'expression du plus grand nombre de parents et de personnels concernés.

La concertation, par un vote, aura lieu dans quelques semaines. Le temps ne sera ensuite pas trop long pour changer les contrats de travail, voire les suppressions de postes dans notre commune.

Comme vous le voyez, notre travail en commun n'est pas terminé, nous avons besoin de votre engagement et de votre pugnacité.

Pour cela, santé et moral de fer sont nécessaires. C'est pourquoi je vous souhaite, à chacune et chacun d'entre vous et pour vos proches dans votre vie personnelle et professionnelle, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Banquet des anciens

400 « anciens » de notre commune sont venus participer au repas pour marquer l'arrivée de la nouvelle année 2018.



Ambiance festive, retrouvaille entre amis, entre voisins, autour d'un repas reconnu comme excellent par toutes et tous puis place à la danse...

La salle Jacques Brel était à l'unisson de la joie et du plaisir de l'initiative conviviale et chaleureuse de cette journée.

Micheline Dal Farra, maire adjointe à la solidarité et au service social et Maud Tallet ont salué les participants à cette cérémonie en présence des agents du service qui œuvrent tout au long de l'année, notamment auprès des plus anciens de la commune ainsi que des familles en difficulté sociale et économique.

Soirée OSCM



Comme chaque année, fin janvier, le 27, l'Office des Sports de Champs-sur-Marne invitait les clubs pour une soirée festive. Pour marquer le début de l'année et mettre à l'honneur, des responsables des clubs qui avaient marqué de leur engagement l'année écoulée.

250 sportifs ont partagé le couscous avant de se lancer dans une soirée dansante « débridée », comme un vrai entraînement « cardio ».



Sécurité au quotidien, un véritable enjeu

La ville se porte candidate à l'expérimentation sur son territoire d'une nouvelle disposition du gouvernement, la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ). La thématique de la sécurité pose un grand nombre de questions. Le maire répond.

Quelle est votre approche de la sécurité ?

Tout d'abord, la sécurité, ce n'est pas que de la répression, c'est également de l'information et de la prévention. Avec les inondations, l'actualité nous en donne un bon exemple. Nous prévenons et nous donnons des conseils même s'ils ne sont pas toujours écoutés. C'est de l'information. Lorsque nous renforçons les berges, nous construisons des murs pour empêcher l'eau de monter, nous mettons des barrières ou nous interdisons le stationnement, nous prenons des mesures techniques préventives. La sécurité c'est aussi notre politique de stationnement très active. Le stationnement gênant met souvent en cause la sécurité des piétons et particulièrement celle des enfants. Nous avons mené une campagne de sensibilisation dorénavant de verbalisation sur ce sujet. Et nous avons assigné comme mission principale à nos Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de protéger nos enfants. Nous avons mis en œuvre le triptyque information, prévention, sanction.

Comment cela s'est traduit ?

La sécurité dans une ville, c'est aussi celle des piétons et des enfants. Il faut faire en sorte que les véhicules ne s'approprient pas les espaces qui sont réservés aux piétons, ne stationnent pas sauvagement sur les



trottoirs, notamment à la sortie des écoles. Nous avons fait un travail d'information et de pédagogie. Nous y avons associé les enfants. Les animateurs se sont impliqués et leur ont montré les voitures mal garées. Les enfants ont mis eux-mêmes les contraventions en blanc. Puis nous sommes passés aux vraies contraventions. Il y a toujours un double aspect dans la démarche sensibilisation prévention sanction. La protection des piétons, les habitants la demandent. Mais lorsqu'ils contreviennent et reçoivent leurs contraventions à 135 €, ils nous écrivent. Sur le stationnement, nous menons une politique active. Les services techniques ont réalisé des études et vont nous présenter toutes les alternatives possibles.

Vous insistez souvent sur le fait que la commune n'est pas le territoire pertinent pour agir ?

En matière d'inondation par exemple, la loi a transféré aux intercommunalités les mesures de protection. Elle a même créé une taxe inondation, la taxe Gemapi. Notre intercommunalité ne l'a pas encore mise en place puisqu'elle voulait préalablement faire un état des lieux. En ce qui concerne la tranquillité publique, nous disons qu'il n'y a pas de séparation entre les problèmes de voisinage, l'occupation des cages d'escalier et les trafics qui ne s'arrêtent pas aux frontières du territoire communal. Le commissaire était d'accord avec ce constat lors de notre réunion en sous-préfecture. Nous pouvons relever

certaines infractions, mais ne pouvons pas les traiter. Nous les transmettons alors aux autorités judiciaires qui décident de poursuivre ou pas. Or, il faut traiter les problèmes en profondeur avec des moyens dont ne disposent pas les communes, qui relèvent des missions régaliennes de l'Etat. Pour prendre un exemple, une ville voisine qui dépense pourtant un million d'euros par an pour sa police municipale reste, selon l'aveu du commissaire de secteur une plaque tournante des trafics. Si on laisse penser que la commune peut faire, le niveau d'exigence va monter sans que les résultats soient au rendez-vous.

Disposez-vous d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ?

Nous en avions un qui était peu concluant. Il est devenu encore moins pertinent et plus éloigné du terrain quand nous avons dû faire un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. C'était une usine à gaz avec beaucoup de discussions aimables mais peu concrètes. Nous l'avons remplacé aujourd'hui par des actions plus opérationnelles, telles que « diagnostic sécurité » que nous jugeons plus efficace. Il s'agit d'un travail du secteur citoyenneté que nous menons conjointement avec les bailleurs, les copropriétés et la police qui consiste très concrètement à aller sur le terrain et à regarder comment l'organisation des lieux peut apporter des réponses aux atteintes à la tranquillité publique. Eclairer un lieu, déplacer une entrée et faire tous les aménagements qui gênent la délinquance. D'une manière générale, nous avons privilégié une démarche plus concrète. La thématique que nous voulons favoriser, c'est un travail autour de la parentalité. Nous souhaitons susciter chez les parents l'envie que leurs enfants ne traînent pas au pied de l'immeuble en rappelant que « la rue n'éduque pas ». C'est pourquoi nous avons créé des centres d'accueil ouverts où l'argent n'est pas un problème puisqu'ils sont à 1€, de sorte que nous faisons notre travail en offrant aux parents la possibilité que leurs enfants ne soient pas laissés livrés à eux-mêmes dans la rue. Nous accueillons les enfants à l'école, dans nos centres de loisirs et nous avons rendu les activités de loisirs, sportives et culturelles ac-

cessibles aux plus modestes en supprimant les barrières de l'argent. Ils ont eu la possibilité de grandir aidés et accompagnés. En plus des activités municipales propres, dans le même état d'esprit, nous soutenons activement la vie associative et sportive.

C'est dans cet esprit que la commune se porte candidate à cette expérimentation ?

Dans la vie des quartiers, il y a une ardente nécessité qu'il y ait des contacts citoyens entre les forces de l'ordre et les habitants. La police du quotidien est une réponse dans laquelle nous sommes prêts à prendre toute notre part mais rien que notre part. La tranquillité au quotidien ne peut se déconnecter des enquêtes et des sanctions que seule la police nationale peut prendre en charge. Les atteintes à la tranquillité publique sont liées au phénomène plus sous-jacent que sont les trafics. Sur les trafics, nous n'avons pas de prise, pas de moyens et de compétences. Quand il y a des squats de halls, une police municipale peut constater mais elle est obligée d'appeler la police nationale qui seule peut les faire cesser. Nous ne voulons pas imposer à nos habitants la triple peine : avoir les désagréments, payer par ses impôts nationaux les



Déclaration de Madame Maud Tallet, Maire de Champs-sur-Marne

Police de Sécurité du Quotidien : de grandes annonces pour un petit plan

Jeudi 8 février 2018, le Ministre de l'Intérieur Monsieur Gérard Collomb a dévoilé comment serait déployée la Police de Sécurité au Quotidien, que le nouveau Président de la République avait annoncée en 2017.

Seuls 30 quartiers de France vont être concernés en 2018 et 2019, 30 autres sont annoncés pour la fin 2020... La ville de Champs-sur-Marne, qui avait écrit au Ministre de l'Intérieur comme au Préfet pour demander à disposer de ces moyens de police supplémentaires, ne fait pas partie de ce plan de déploiement des 30 premiers quartiers annoncés.

Pour Maud Tallet : « Ces annonces sont une déception ! Elles sont largement insuffisantes par rapport aux enjeux de tranquillité publique vécus au quotidien par les habitants de nos quartiers. Nous avons besoin de cette nouvelle police de proximité. Je vais donc me mobiliser, avec les Campésiens, pour que notre commissariat de police dispose enfin des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de la population ».

forces de police et payer par ses impôts locaux des agents de police municipale qui ne peuvent pas régler les problèmes.

Vous avez un exemple concret sur la commune ?

Nous avons constaté il y a quelque temps des agressions répétées à la sortie du RER dans la cité Descartes. Nous n'avions pas les moyens de poster des agents en surveillance toute la nuit. Nous avons informé et sollicité la police nationale. Elle a « planqué » plusieurs nuits et a pu finir par interpellé les agresseurs. Notre conception de la sécurité c'est la coopération entre notre connaissance du terrain et les moyens de la police nationale.

Votre démarche est donc la coopération des niveaux de compétences ?

Il faut passer à un stade supérieur de coopération entre l'échelon de proximité compétent pour faire les diagnostics et les vrais moyens de la police nationale. Pour cette police, nous avons besoin de personnels formés et volontaires pour la discussion car il y a des choses qui ne se règlent pas avec la répression. Notre demande c'est une police républicaine bien formée parce que nous n'avons ni les moyens, ni le souhait de la construire à l'échelle de la commune car le transfert sur les collectivités serait une mise en concurrence ; ou je suis une commune riche et j'ai les moyens d'une police bien formée, bien armée, bien encadrée, ou je suis



une ville pauvre et je ne peux rien faire. Cela revient à mettre les villes en compétition entre elles. En ne procédant qu'au niveau local, on ne fera que déplacer le problème, voire le transférer sans le dire à son voisin !

Vous soulignez souvent le manque de moyens ?

Cette coopération fonctionne bien mais reste limitée par le manque de moyens dont les policiers nationaux souffrent eux-mêmes mais ne peuvent pas parler. En tant qu'élus, représentant les citoyens, nous sommes en droit de mettre le doigt sur le manque de moyens. Il ne s'agit pas seulement des effectifs mais aussi du manque d'équipement, de véhicules par exemple. Il faut savoir que la commune de Champs-sur-Marne, pour garder son commissariat, rue Flandres Dunkerque, entretient le bâtiment, paye l'électricité, le nettoyage jusqu'au papier toilette... Faute de quoi nous ne l'aurions déjà plus ! Nous sommes prêts à prendre toute notre place mais nous ne voulons pas faire semblant de remplacer la police nationale. Nous pouvons habiller des agents municipaux en policiers, ils ne seront pas plus efficaces pour autant. Notre rôle, c'est de mettre en correspondance les partenaires.

Vous avez des informations sur ce que sera cette Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) ?

La philosophie de cette nouvelle police n'est pas encore bien définie. Elle est pour l'instant surtout définie par défaut : elle ne sera pas ce qu'était l'ancienne police de proximité. Il ne sera pas question comme par le passé de faire jouer les jeunes des quartiers au football avec les policiers. Elle se veut une « police sur mesure » plus partenariale. Une grande concertation a été annoncée avec les forces de l'ordre, les syndicats, les élus du territoire pour définir plus précisément ce qu'elle doit être. A la sortie de la réunion d'information, nous

n'en savons pas plus. On nous a fait comprendre qu'il n'y aurait pas les moyens de l'installer partout. Ce sont seulement quinze sites qui vont rentrer en phase d'expérimentation pour commencer. Malheureusement le projet ne prévoit pas d'effectifs supplémentaires au contraire même puisqu'il n'y a pas eu de promotion l'an dernier. Dans ce contexte, le commissaire proposait que la police soit déchargée de certaines tâches comme le transport des prisonniers. La Procureure, lui a, tout de suite opposé l'état de la pénitentiaire, situation qui a précisément engendré leur dernier mouvement de colère. Il demande également la décharge de l'instruction des procurations au moment des élections qui suppose des procédures assez lourdes. Nous trouvons que c'est une requête légitime et nous sommes prêts à en assumer la responsabilité.

Vous pensez pouvoir orienter ce nouveau dispositif ?

Nous devons faire ressortir les besoins du territoire. On nous propose un dispositif de sécurité de quotidien. Nous sommes d'accord mais nous réclamons les moyens de cette sécurité. Nous disons que pouvoir rentrer dans son immeuble sans être confronté aux trafics des bandes qui stationnent dans les halls, ce n'est pas qu'un sentiment d'insécurité. Nous accompagnons nos populations dans leur exigence de tranquillité publique. Nous prenons notre part avec l'éclairage public, la sortie des écoles mais en l'absence de moyens, le discours autour de ce nouveau dispositif ne sera pas suivi d'effet. Donc nous réclamons des moyens.

Allez-vous appeler les Campésiens à soutenir votre démarche ?

Nous n'avons pas prévu de pétition mais nous favorisons un cheminement commun sur ces thèmes qui reviennent sans cesse. A chacune de nos réunions de quartier ou en présence de la police

nous cherchons à montrer ce que sont les engagements de chacun dans les domaines de compétences qui sont respectivement les nôtres. Les habitants n'ont plus comme correspondant que les élus de proximité. Or, nous ne voulons pas laisser penser que tout relève des élus de proximité. Nous ne pouvons pas régler tous les problèmes. Nous sommes confrontés à l'échelon local à une vision dominante de la société pour laquelle « si tu n'as pas, tu n'es pas ». L'effet rebond, c'est que tous les moyens sont bons pour avoir y compris les trafics. Il faut donc éclairer le choix citoyen des habitants. On ne peut pas en même temps se féliciter de ne plus payer la taxe d'habitation et continuer à réclamer de la commune des actions qui sont coûteuses.

Pour résumer, quelles sont vos attentes dans ce nouveau dispositif de Police de Sécurité du Quotidien ?

Nous postulons parce que nous pensons que la coopération entre nos compétences locales et les moyens de la police nationale est une vraie solution. Ce qui nous inquiète, c'est que ce projet est annoncé à effectif constant alors qu'ils sont déjà aujourd'hui notoirement insuffisants.

Les médiateurs, au plus près du terrain

En matière de prévention, la ville a investi dans les moyens qui relevaient de son domaine de compétence à travers le secteur citoyenneté. Les Agents de Sécurité de la Voie Publique (ASVP) interviennent particulièrement sur la protection des piétons. Les médiateurs sont sur le terrain, dans les maisons de quartier. A Champs-sur-Marne, il y a quatre secteurs. Leur mission est de se faire le relais des problèmes éventuels, de vous rencontrer, recueillir vos doléances, organiser des réunions et d'une manière plus générale prendre toutes les initiatives qui contribuent à la tranquillité publique. Vous pouvez les contacter dans les maisons de quartier. Ils sont à votre écoute.

- Local des Catalpas : 01 64 68 14 28
- LCR Edouard Branly : 01 64 68 53 39 - 06 71 75 07 25 M. Claude Huret.
- LCR des Deux Parcs : 01 60 37 86 14 - 06 84 54 21 95 Mme Niakhalé Dialo.
- Adeline Wowk : 06 30 84 93 87, agent sans affectation géographique propre.
- Maison de la solidarité : 07 87 40 51 16 M. Christian Croenne.

Le projet d'habitat participatif a démarré

Dans le cadre de la ZAC des Hauts de Nesles la municipalité a décidé d'y intégrer un programme original de constructions qui a pour nom « habitat participatif ».

C'est un dispositif peu connu mais qui, comme son nom l'indique, permet de faire participer les futurs habitants d'un quartier à la réalisation de leur lieu de vie. Les premiers ateliers de ce programme ont eu lieu à la fin de l'année dernier et le projet est aujourd'hui sur les rails.

Mais que signifie au juste « habitat participatif » ?

C'est une démarche innovante qui rend possible la conception, la production et la gestion de son futur logement et de son cadre de vie. C'est un dispositif qui favorise ainsi la mutualisation des espaces et l'ouverture sur la vie de quartier.

L'avantage, c'est que conçu pour faire partie de l'habitat social, il est accessible aux revenus de la classe moyenne. Il bénéficie notamment d'un système de soutien, le PSLA (Prêt Social Location Accession). Il y a une phase locative et une phase acquisitive si au bout de deux ans maximum, le locataire décide de lever l'option d'achat. Mis en place par les pouvoirs publics en 2004, il encourage la location-accession grâce à un achat sécurisé sur mesure et une fiscalité avantageuse. Il comprend, entre autre, une TVA réduite à 5,5%, une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, la possibilité d'un prêt à taux 0%, la possibilité d'APL location-accession... Le montage financier est sécurisé et offre de solides garanties aux candidats.

Le programme est parfaitement maîtrisé.

Sur 80 logements accessibles en PSLA, il en comprend 15 en « habitat participatif ». Ils vont se situer dans la nouvelle ZAC des Hauts de Nesles, à proximité des jardins familiaux. Le terrain du projet est aujourd'hui occupé par un parking.

Bien entendu pour imaginer leurs lieux de vie, les participants ne sont pas livrés à eux-mêmes. Les futurs habitants sont associés à des professionnels et le programme est mené dans une démarche de concertation permanente. Ils travaillent sur leur logement avec un architecte. Outre la ville et l'aménageur, EPAMarne, il est également porté par Expansiel promotion, le plus important promoteur du Prêt social location-accession en Île-de-France. La Scop « Atelier 15 », une coopérative spécialisée en architecture, urbanisme et paysage est le maître d'œuvre. Ces partenaires participent aux réunions avec les futurs résidents et sont à leur écoute pour mettre au point des propositions opérationnelles.

L'habitat participatif, c'est grâce à une démarche innovante, l'occasion unique pour un groupe d'habitants de se saisir de ce qui les concerne, de se réapproprier leur habitat et leur environnement. Le projet vient à peine de commencer. Il est encore temps pour les personnes qui seraient intéressées de se porter candidat. Les fiches de candidatures sont en ligne.

De nouvelles réunions sont à venir. Et pour plus de renseignements sur ce projet, vous pouvez d'ores et déjà consulter le site : coopchamps.wordpress.com



(actualités)

Rythmes scolaires

Consultation réussie, et nouveau changement en vue pour les rythmes scolaires



Lorsque sous le précédent mandat présidentiel, le gouvernement a lancé sa grande réforme des rythmes scolaires, la commune de Champs-sur-Marne a joué le jeu malgré des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes.

Elle a instauré une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur quatre jours et demi en regroupant l'après-midi les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Elle a refusé de dégrader le taux d'encadrement en les maintenant à 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire alors qu'elle pouvait les faire passer respectivement à 1 pour 14 et 1 pour 18. Elle a mis en place ces nouveaux Temps d'Activités Périscolaires en appliquant le principe de la gratuité pour les familles. Elle a été active et volontariste avec comme objectif l'intérêt de l'enfant, son équilibre et son épanouissement tout en respectant les besoins des familles. Elle a donc investi des moyens dans un projet de qualité pour faire en sorte que cette réforme profite pleinement aux enfants. Le 27 juin 2017, un décret revient sur l'organisation des rythmes scolaires. L'obligation d'intégrer cette nouvelle organisation du temps scolaire disparaît. Le choix est laissé aux communes de poursuivre l'action dorénavant engagée ou de revenir à la semaine de quatre jours. Prenant acte de cette remise à plat, la commune de Champs-sur-Marne a décidé de donner la parole aux acteurs et de miser sur la concertation avec à la clé





ces deux options en balance : poursuite des actions éducatives engagées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ou retour à la semaine de 4 jours. Une vaste consultation des parents, des agents d'animation et des ATSEM a donc été lancée. Puis, l'avis des conseils d'écoles sera sollicité. Et enfin, l'ensemble de ces résultats sera transmis à l'IEN (l'Inspecteur de l'Education Nationale) qui rendra également un avis sur l'organisation future de la semaine scolaire. Dans quelques semaines, lorsque tous les résultats et avis auront été réunis, l'orientation municipale sur l'organisation de la semaine scolaire, fruit de la démocratie participative, sera définitivement arrêtée. La décision de l'Inspection d'académie qui suivra sera dès lors applicable dès la rentrée 2018.

La consultation, qui a été menée du 5 au 9 février dans toutes les écoles de la commune, permet de donner une tendance générale sur le souhait qui se dessine : celui d'un retour à la semaine de quatre jours. En effet, la deuxième option qui consiste à répartir les 24 heures hebdomadaires de classe sur quatre jours recueille la majorité des voix avec 60,1% des suffrages exprimés. (Voir les résultats dans l'encadré). Au sortir de cette nouvelle étape de concertation, il faut saluer la réussite d'un moment important de démocratie participative locale. Il faut également remercier les parents, les enseignants et les services municipaux qui ont facilité les opérations de vote et le décompte des suffrages, quand ils n'y ont pas pris part activement, pour qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

Résultats de la consultation des parents et des agents :

- Nombre de parents inscrits : **3944**
- Participation des parents : **36,08 %**
- Nombre d'agents inscrits : **127**
- Participation des agents : **81,89 %**

TOTAL :

- **OPTION 1**
(semaine de 4,5 jours) : **604 VOIX, SOIT 39,9 %**
- **OPTION 2**
(semaine 4 jours) : **910 voix, soit 60,1 %**

GRUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

Une année anniversaire de nos droits de citoyennes actives pour impulser de nouveaux possibles

Il y a 70 ans, le 21 avril 1944, grâce à l'impulsion du ministre communiste, Fernand Grenier que les femmes obtiennent le droit de voter, d'être élues, de prendre toutes leurs places dans l'espace public, d'exercer le pouvoir à égalité avec les hommes, près d'un siècle après eux. Ce droit est un acte fondateur des droits des femmes. Revendiqué sous la révolution française, il est sans cesse refusé, la société patriarcale confinant les femmes dans leur rôle « naturel » d'épouse, de mère, pour procréer, élever et éduquer les enfants, quand le droit à l'avortement est remis en cause en Espagne, quand l'écart de salaires femmes/hommes est encore de 27 %, quand seulement 155 femmes sur 577 sont députées, quand les stéréotypes sexistes ont la vie dure, quand on entend dans les rangs de l'assemblée nationale des propos sexistes lors du « mariage pour toutes et tous », appelant à un ordre moral qui veut gérer nos vies, allant jusqu'à l'indécence de dire que les femmes doivent répondre aux pulsions irrésistibles des hommes pour justifier leur accord sur le système prostitutionnel ! actuellement, quand les élus, au plus haut niveau de l'état, tournent le dos aux engagements, assoient la suprématie des marchés financiers sur toute la société et nous imposent l'austérité et la régression de nos droits, il ne faut pas s'étonner que cette politique conduite des citoyens à s'abstenir à certaines élections. Pourtant, les aspirations à l'égalité, au progrès social sont vivaces. Elles ne peuvent se développer que si les citoyen-e-s prennent en main leur destin et s'engagent pour impulser de nouveaux possibles.

Oui, nous voulons transformer les mentalités, partager tous les pouvoirs à responsabilité égale, instaurer la proportionnelle pour faire respecter le pluralisme et le vote des Français(e)-s.

GRUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

« Fainéants, cyniques, extrêmes » a clamé notre bon Président à l'encontre de tous les bons à rien qui ne pensent pas comme il faut, c'est-à-dire comme lui.

En 335 avant notre ère Alexandre le Grand rendait visite à Diogène, le cynique :

- Je suis Alexandre
- Et moi Diogène, le cynique
- Demande-moi ce que tu veux, je te le donnerai
- Ôte-toi de mon soleil

Alexandre a retenu la leçon jusqu'à cet aveu : « Si je n'étais Alexandre, je voudrais être Diogène ».

Diogène n'était pas un héros mais c'était un géant et comme l'a écrit un autre géant, François de Montcorbier dit Villon : « Autant en emporte ly vens », mais lui c'était un fainéant qui n'a pas étudié au temps de sa jeunesse folle.

En même temps les Communes et les intercommunalités sont de plus en plus pauvres, du fait de la diminution des versements de l'État. Les abeilles meurent de plus en plus vite du fait de l'usage incontrôlé des pesticides. L'industrie chimique a déjà mis au point la prochaine molécule qui exterminera tout ce qui est devenu résistant au glyphosate. Combien de temps faudra-t-il pour interdire ce nouveau produit, pour stopper cette fuite en avant mortifère ?

Il paraît qu'en 2024 nous pourrions nous baigner dans la Marne, cette année c'est la Marne qui est venue à nous, bien sale et boueuse. D'ici là nous allons gaspiller nos maigres ressources dans des jeux olympiques de la stupidité au lieu d'agir contre les inondations récurrentes.

Décidément : « Autant en emporte ly vens »,

Alain Leclerc, Martine Bombart

GRUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

Un centre aquatique à Champs-sur-Marne

Fin décembre 2017, les élus de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne se sont prononcés pour la construction d'un centre aquatique sur l'agglomération et plus particulièrement à Champs-sur-Marne, à la cité Descartes.

Ce centre, prévu pour 2021, s'étendra sur 16 500 m² et sera composé de 4 bassins et d'un espace santé. Il viendra donc compléter une offre au niveau de l'agglomération sous dotée en termes de piscines. Cet équipement est un vrai enjeu pour l'attractivité de notre territoire, intégrant les ambitions environnementales que poursuit notre agglomération par l'usage de la géothermie et le recours d'un marché global de performances.

Pour la ville de Champs-sur-Marne et pour les Campésiens, c'est une formidable opportunité de pouvoir profiter d'un tel équipement, et de créer des ponts entre le centre-ville et la cité Descartes.

Il est dommage que tous les élus de la droite et du centre (même ceux de Champs-sur-Marne) aient voté contre ce projet. Qu'en penser alors que les mêmes élus de la droite campésienne ont voté pour ce projet en conseil municipal ? Aucune cohérence dans leurs actes alors que ce projet est travaillé depuis des années pour être financable et pouvoir fonctionner sans obérer les finances intercommunales. Et il n'est pas question qu'en raison de la mauvaise gestion de l'ex-agglomération de Marne et Chantierine par la droite, cette dernière se permette de donner des leçons et veuille freiner le développement de notre territoire.

O. Daniel, T. Babec, S. Delestaing, J. Gobert, C. Guédou, C. Kastelyn, L. Kazarian, S. Russo, S. Sarr, C. Thépaut

GRUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Ensemble pour Champs

Certains font de la politique pour le pouvoir, par idéologie voire par intérêt personnel. Ce n'est pas notre cas. Nous, ce que nous voulons, c'est simplement vivre mieux au quotidien à Champs.

Si nous voulons un environnement préservé, c'est parce nous vivons ici. Lorsque nous voulons des transports adaptés, c'est parce que nous les utilisons. Lorsque nous voulons la vidéo-surveillance et une Police municipale, c'est parce que nous voulons vivre en sécurité et tranquilles. Lorsque nous voulons un Centre-Ville accessible, c'est parce que nous y allons. Lorsque nous parlons de l'importance des questions de santé, sociales, fiscales, de l'éducation, du sport, des associations, c'est parce que nous sommes directement concernés. C'est également avec vigilance que nous suivons aussi les grands dossiers comme celui du Grand Paris Express car notre Commune est directement impactée par ce projet structurant dont nous connaissons les risques notamment en termes de coûts et de délais.

Elus de proximité, nous sommes comme vous des citoyens, des contribuables, des usagers et c'est la raison pour laquelle nous recherchons toujours les bons équilibres dans tous les domaines. Ainsi, dans un contexte budgétaire très contraint et incertain, c'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons concilier les investissements, de bons services publics, des coûts de fonctionnement maîtrisés avec les ressources municipales.

<https://www.facebook.com/ChampsTousEnsembleavecEricBitbol>

E.BITBOL – C.JEUNESSE – J.P.MARTY – A.MIQUEL – E.PEREZ – D.MOEBES – B.CHAMPES

HORAIRESD'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 9 avril 2018

19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet
par affichage,
presse locale et
site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

DÉMATÉRIALISATION : À SAVOIR

Vous pouvez désormais remplir en ligne vos demandes de logement, de médailles du travail et de Droit au logement opposable (Loi Dalo). Vous trouverez les formulaires sur le site Internet de la ville www.ville-champssurmarne.fr.

A votre convenance, vous pouvez soit les scanner puis les renvoyer sur l'adresse mail logement@ville-champssurmarne.fr, ou bien de les apporter à la mairie au service municipal emploi/formation/logement, aux heures d'ouverture de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au vendredi.

PANNE ÉLECTRIQUE

Plusieurs pannes électriques sont survenues ces dernières semaines dans différents secteurs de la ville. Les raisons principales de ces pannes sont l'humidité, la vétusté du réseau, les sollicitations plus fortes l'hiver... Les services réagissent rapidement. La plupart du temps, ils font des raccordements entre secteurs quand c'est possible pour contourner les pannes. Et mis à part le week-end, elles sont réparées du jour au lendemain les jours ouvrables.

A plus long terme, la ville poursuit progressivement le remplacement d'un réseau vieux de 40 ans pour l'optimiser et le rendre plus économique. Naturellement, cette rénovation ne se fait pas en une fois mais par étape dans un phasage qui s'achèvera en 2020. Une modernisation de nos équipements électriques qui non seulement nous coûteront moins chers mais nous permettra de réduire considérablement ce type d'incident.

CHAMPS-SUR-MARNE BIENTÔT COMPLÈTEMENT « FIBRÉE »

La mise en œuvre d'un service de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la ville reste toute proche. Elle enregistre néanmoins quelques retards par rapport à ce qui était prévu. Le déploiement rencontre quelques difficultés techniques. A la fin du mois de février, les 80% de l'ensemble des 13 308 logements de la commune devraient être raccordables. Mais l'opérateur sur les réseaux, qui est Orange à Champs-sur-Marne, ne peut donner pour l'instant de calendrier plus précis. En attendant, il n'est pas nécessaire de répondre aux offres que les opérateurs sont d'ores et déjà susceptibles de vous faire, si vous n'êtes pas raccordés. Les services numériques fonctionnent comme l'électricité. Il y a d'un côté les réseaux et de l'autre les fournisseurs. Vous avez le choix de votre fournisseur. Pas utile donc de se précipiter sur le premier venu surtout si vous n'êtes pas encore desservi. L'installation du réseau n'étant pas achevée, vous avez encore tout le temps de comparer les formules d'abonnement et de choisir votre fournisseur en connaissance de cause. Le cas échéant, vous pourrez même en changer.

En tout état de cause, l'achèvement de la couverture territoriale en fibre optique est en vue et 2018 sera l'année de la fibre optique à Champs-sur-Marne. En attendant, pour suivre la progression régulière des travaux, vous pouvez consulter le site qui lui est dédié.

L'adresse Internet : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

WEEK-ENDS JEUNES

CHAMPS-SUR-MARNE
VILLE DE
12/18 ans
52€60
LILLE BATTLE PRO
ZENITH DE LILLE 24 FÉVRIER 2018
Inscription et renseignements au Service Municipal Jeunesse.
Dossier disponible sur les relais jeunesse aux heures d'ouverture
du mardi au vendredi de 17h à 19h et le mercredi et samedi de 14h à 19h.
Pour plus d'information sur le weekend à Lille.
Tél. 01 64 73 48 55

CHAMPS-SUR-MARNE
VILLE DE
12/18 ans
SÉJOUR SKI
LES 2 ALPES
Du vendredi 30 mars
au dimanche 1er avril 2018
114€30
Inscription et renseignements au Service Municipal Jeunesse.
Dossier disponible sur les relais jeunesse aux heures d'ouverture
du mardi au vendredi de 17h à 19h et le mercredi et samedi de 14h à 19h.
Pour plus d'information sur la programmation du séjour
Tél. 01 64 73 48 55

CINÉ-CLUB POUR TOUS LES CAMPÉSIENS

Le ciné-club créé en collaboration entre le Secours populaire et la médiathèque du Ru de Nesles vous présente une fois par mois des films cultes. La séance est gratuite les vendredis à 14h, à la médiathèque. Également, du ciné enfants pendant les vacances scolaires.

- **Vendredi 16 février**, « Un air de famille » de Cédric Klapisch.
- **Vendredi 2 mars**, ciné enfants, « Azur et Azmar » ou « Kirikou » de Michel Ocelot.
- **Vendredi 16 mars**, dans le cadre de la journée de la femme, « Les femmes du bus 678 » de Mohamed Diab.
- **Vendredi 13 avril**, « French cancan » de Jean Renoir ou Casque d'or de Jacques Becker.



(Naissances)



Septembre 2017

- Le 3** : Tony DA SILVA,
- Le 4** : Rim ZOUGAGH,
- Le 5** : Louise KUSSELING, Sara ROUAB, Soumaya VERSYCK,
- Le 8** : Lucas DA SILVA MONTGOUR,
- Le 15** : Djimé DIAOUNE,
- Le 18** : Ellyn GAIO,
- Le 19** : Alessio GESTIN PIERI, Raul MARE, Arthur MOREL,
- Le 24** : Romy GARCIA BOURHIS,
- Le 26** : Maëlan BAHMANI-FARD GASSAUD, Hidaya CHATTI, Seydou GUEYE, Arthur VERMOT-GAUCHY,
- Le 29** : Jérémie OLODO,
- Le 30** : Madikaba-Camara CISSE, Océane DOUNDA-ZOLAMBA.

Octobre 2017

- Le 2** : Jérôme CLASTRES, Maëlyss LORVILUS,
- Le 3** : Léandre STROHL,
- Le 5** : Éléane DIGUET, Ismaël MOUNSI,
- Le 6** : Léandre MILLION YOKEL,
- Le 11** : Samy BOYER,
- Le 12** : Anass SALHI,
- Le 14** : Manon GUIDÉ,
- Le 22** : Alioune DIABIRA,
- Le 28** : Lina JOURDES,
- Le 29** : Ismail ATTAL, Lassana SACKO.

Novembre 2017

- Le 3** : Kehan KOON NGO,
- Le 4** : Abby FOFANA,

Novembre 2017

- Le 5** : Lassana YATERA,
- Le 7** : Hayden BAYA,
- Le 8** : Lirene AOUATE, Naïm LAJILI,
- Le 10** : Salma MANSSOURI,
- Le 17** : Naël NAFIL,
- Le 20** : Hugo ALCAIDE, Laura KESRI,
- Le 21** : Axel LAMPS,
- Le 23** : Nael BOUDALIA,
- Le 24** : Margaux PIEDLOUP,
- Le 27** : Inès BENKHELIF, Anaïs NALETTO,
- Le 28** : David OUI, Qingru XU,
- Le 29** : Noah PLANCHER.

Décembre 2017

- Le 1^{er}** : Moussa CAMARA,
- Le 2** : Mathilde KOESTEN MORICEAU,
- Le 3** : Djibril TRAORE,
- Le 5** : Erin GASPARD,
- Le 7** : Ilyana RIBEIRO,
- Le 11** : Yasser NACIF,
- Le 15** : Youssef ABIDI,
- Le 16** : Ilyes JABOUAI,
- Le 17** : Julia HUMBERT,
- Le 21** : Djawed IZEMRANE,
- Le 25** : Musa KNIDIF,
- Le 27** : Inès BENKHELIF, Anaïs NALETTO,
- Le 28** : Axel OBERLÉ, Délizia PINON, Layla SILLA,
- Le 29** : Yasmine ACHOURI,
- Le 30** : Yanya AILLI, Fatimata-Bintou TOUNKARA.

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 64 73 48 48
Fax. 01 64 73 48 12
Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr
<http://www.ville-champssurmarne.fr>

POLICE

- Bureau de Champs-sur-Marne
Rue Flandres-Dunkerque
Tél. 01 64 68 07 53
- Commissariat de Noisiel
Tél. 01 64 11 28 28

ERDF

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel
Boîte Postale 49
9, rue de la Mare Blanche
77425 Marne la Vallée cedex 2
Urgence 0 811 900 400

Syndicat mixte d'Enlèvement
et de Traitement des Résidus
Ménagers (SIETREM)
Tél. 0 800 770 061
<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28



Forum de l'été 2018

Ici ou ailleurs, des activités
pour tous, tout l'été



Samedi 17 mars de 9h à 12h
Dans le hall de l'hôtel de ville